

Se former avec SIMPLES

Réglementation et Bonnes Pratiques de Fabrication des cosmétiques artisanaux

Lundi 10 et mardi 11 Février à Loupfougère (53)

Objectif : Aborder sereinement l'activité de fabrication artisanale de cosmétiques, en conformité avec les dispositions réglementaires.

Intervenant: Sylvain TURINA

Horaires: 9h-12h30 et 14h-17h30

Thèmes abordés :

- les enjeux du règlement européen : importance de la protection du consommateur
- · les règles d'étiquetage d'un produit cosmétique
- · démarches administratives à suivre pour mettre sur le marché un produit cosmétique
- comprendre le raisonnement des personnes évaluatrices de la sécurité et des personnes en charge des contrôles (répression des fraudes)
- apprendre à rédiger et transmettre les éléments nécessaires à l'évaluation de la sécurité de votre produit
- acquérir des compétences sur les informations essentielles selon les matières premières
- avancer sur vos démarches administratives et déclaratives : atelier pratique pendant la formation

Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES:

- Adhésion sympathisant.e de 40€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES
- 12 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA. Participation prise en charge par le fonds de formation.
- 3 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.
 Participation : Producteurs .trices SIMPLES, 100 € les 2 jours
 Sympathisant.es SIMPLES, 200 € les 2 jours

Exceptionnellement pour 2020, en raison des nouvelles évolutions de notre fonctionnement, les personnes ayant déjà acquis la mallette bénéficient **de 50% de réduction** sur le prix de la formation.



Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale et les personnes ayant déjà la mallette sont prioritaires :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 100 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- · le paiement éventuel d'une adhésion.

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 280 € pour les 2 jours Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation spécifique « fonds de formation VIVEA » qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

Hébergement sur le lieu de formation

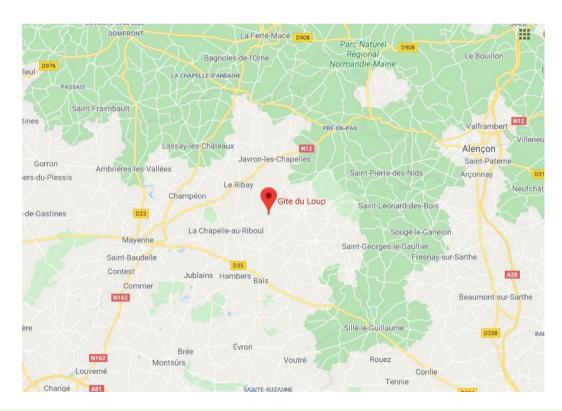
Gite du loup - mairie de loupfougeres - 11, rue de normandie - 53700 Loupfougères

Tél: 02 43 03 26 31

Apporter des sacs de couchage.

Repas tires du sac.

Lieu de la formation et plan d'accès



Contact pour tout renseignement sur la formation

Florence VARONE – déléguée formation massif Normandie

mail: lacourciere@free.fr





Bulletin d'inscription

Formation : Réglementation et BPF cosmétiques artisanaux Lundi 10 et mardi 11 Février à Loupfougère (53)

A retourner avant le 3 Février à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE: Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST secrétariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

Adhésion – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un chèque de 40 € à l'ordre de SIMPLES.

Mme – M. Nom:	Prénom :	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tel :	em@il:	
	voyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) harge complète par le fond de formation (1 ution de 100 € (non encaissé)	
□ Je suis producteur/postulant SIMPL	LES et non éligible VIVEA : 100 €	
□ Je suis sympathisant.e/adhérent « l	Formations » non éligible VIVEA : 200 € (3	3 places maxi)
<mark>Hébergement (chèque à envoyer à</mark> □ Je dormirai sur place la nuit du lunc	l'inscription à l'ordre de SIMPLES) : di 10 Février : 13 €	
Total :		

Statut actuel VIVEA N° de Siret :	Date de naissance	Pièces à fournir
□ Eligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
□ Installé(e) depuis moins de 2 ans	Dossier PPP à fournir	Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
□ En démarche d'installation		Dossier PPP à fournir

☐ Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerais le syndicat dès que possible.

Date et signature :

